



COMMISSION DU FOOT EDUCATIF

Saison 2021/2022

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

PROCES VERBAL N° 5

Responsable administratif : Florian ARENA

Conseiller Départemental en Football d'animation : Pierre Yves BERNIER

Membres : Mme Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Jean-François PLEE,

Responsable Foot U7 : Jean-François PLEE

Responsable Foot U9 : Florian NICOLAS

Responsable Foot U11 : Sophie CHARRUET

Responsable Foot U13 : Florian ARENA suppléé par Michel PELLETIER

Réunion du : 28 septembre 2021

Présents : Mme Sophie CHARRUET,
Jean-François PLEE, Michel PELLETIER (visio)
Excusé : Florian ARENA, Mme Solène
BOUVIER ; Pierre-Yves BERNIER

Responsable administratif :
Florian ARENA

La commission approuve le PV n°4 du 21/09/21 et passe à l'ordre du jour

COURRIERS

- ASF TALLARD : mails reçus concernant la programmation des rencontres du week-end des 02 et 03 octobre : Lu et Noté.
- AFCV : mail reçu concernant la réception de plateau U7 à Saint Bonnet le 09 octobre : Lu et Noté
- EP MANOSQUE : mail reçu concernant l'engagement d'une équipe supplémentaire en U7, U9 et U11 : Lu et Noté
- GAP FOOT 05 : mail reçu concernant le déplacement à Embrun (U13) du 25 septembre : Lu et Noté

Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avvertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.

Rappel : Tous courriers adressés à la commission foot éducatif doit être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.

ENGAGEMENTS

Engagement U13

40 équipes U12-U13 se sont engagées via Footclubs ou Feuille d'engagement

Les équipes non engagées dans Footclubs seront ajoutées par le secrétariat (fermeture des engagements)

Une formule est prévue pour que les groupes de D2 soient incomplets afin d'ajouter des engagements tardifs (jusqu'au 25 septembre).

Engagement U11

49 équipes engagées à ce jour (feuilles d'engagement reçues)

Les engagements seront encore possibles par mail (messagerie officielle) auprès du secrétariat du district)

Engagement U7 et U9

65 équipes engagées à ce jour en U9 (feuilles d'engagement reçues)

57 équipes engagées à ce jour en U7 (feuilles d'engagement reçues)

Les engagements seront encore possibles par mail (messagerie officielle) auprès du secrétariat du district)

ORGANISATION ET SUIVI DES ACTIVITES

Critérium U13

- ⚽ D1 – n°23940396: Forcalquier Dauphin 1 – GAP Foot 05 2
Absence de la feuille de jonglages – transmission CSR
- ⚽ D1 – n°23940399 : GJMD1 – ASA1
Absence de la feuille de jonglages – transmission CSR
- ⚽ D1– n°23940402 : Forcalquier Dauphin 1 – GJMD1
Absence feuille jonglage, la commission demande cette feuille de jonglage pour le mardi 05 octobre délai de rigueur.
- ⚽ D1– n°23940403 : GAP FOOT 05 2 – EPM1
Absence feuille jonglage, la commission demande cette feuille de jonglage pour le mardi 05 octobre délai de rigueur.

- ⚽ D2 Poule A– n°23933694 : LARAGNE SPORTS 1 – GAP FOOT 05 3
Absence feuille jonglage, la commission demande cette feuille de jonglage pour le mardi 05 octobre délai de rigueur.
- ⚽ D2 Poule B– n°23939819 : US VEYNES-SERRES 1 – AFCV1
Absence feuille jonglage, la commission demande cette feuille de jonglage pour le mardi 05 octobre délai de rigueur.
- ⚽ D2 Poule E– n°23934826 : EPM2–Forcalquier Dauphin 3
Absence feuille jonglage, la commission demande cette feuille de jonglage pour le mardi 05 octobre délai de rigueur.
- ⚽ D2 Poule F– n°23940425 : CAD 1–US VIVO 04 1
Absence feuille jonglage, la commission demande cette feuille de jonglage pour le mardi 05 octobre délai de rigueur.

RAPPEL : LES FEUILLES DE JONGLAGES SONT A SCANNER ET A RETOURNER AU SECRETARIAT DU DISTRICT AVANT LE MARDI SUIVANT LA RENCONTRE.

Modification des calendriers D2 suite à engagement supplémentaire :

Poule C : OBSC/SCES remplace le « non affecté »

Poule F : EPM 3 remplace le « non affecté »

Festival U13

Tirage tour de cadrage : 16/10/2021.

Les plateaux se sont jouent selon format Jour de Coupe (voir site du district)

Pour chacun des plateaux, le club cité en premier reçoit.

- ⚽ Plateau 1 : Avance 2, Entente Saint Crépin 2/AS Embrun, Gap Foot 05 2, Gap Foot 05 4
- ⚽ Plateau 2 : Sisteron 2, GJMD 2, Gap Foot 05 3,
- ⚽ Plateau 3 : Oraison 2, EP Manosque 3, ASA 3, ASA 4
- ⚽ Plateau 4 : Forcalquier Dauphin 2, Forcalquier Dauphin 3, ASA 2

U11 – Rentrée du Foot

- ⚽ Plateau à GJMD, à Valensole (ASVG), à AS Dauphin, et à Sisteron.

▪ **Feuilles de plateau reçues**

U11 – Plateaux

- ⚽ Plateau du 25/09/21 : AS Dauphin, et Oraison
 - **Absence des feuilles de plateau, la commission demande ces feuilles pour le mardi 05 octobre délai de rigueur, aux différents responsables de plateau.**
- ⚽ Plateau du 25/09/21 : Avance , Gap, GJMD, ASVG
 - **Absence des feuilles de défis, la commission demande ces feuilles pour le mardi 05 octobre délai de rigueur, aux différents responsables de plateau.**

U7 / U9 – Rentrée du Foot

- ⚽ Plateau à Forcalquier (U7 et U9) : AS Dauphin U7 et US VIVO (U7 et U9)
 - **Absence des feuilles de présence, la commission demande ces feuilles pour le mardi 05 octobre délai de rigueur, aux clubs concernés.**
- ⚽ Plateau à Aiglun (U7 et U9)

- Absence des feuilles de match, la commission demande ces feuilles pour le mardi 05 octobre délai de rigueur, aux différents responsables de plateau.
- ⚽ Plateau à Pierrevert. (U7 et U9)
 - Absence des feuilles de match, la commission demande ces feuilles pour le mardi 05 octobre délai de rigueur, aux différents responsables de plateau.
- ⚽ Plateau à Sisteron (U7 et U9).
 - Absence des feuilles de match, la commission demande ces feuilles pour le mardi 05 octobre délai de rigueur, aux différents responsables de plateau.
- ⚽ Plateau à L'Argentière (U9).
 - Absence des feuilles de match, la commission demande ces feuilles pour le mardi 05 octobre délai de rigueur, aux différents responsables de plat

REPORT et/ou CHANGEMENT D'HORAIRE DE MATCH

Critérium U13

Club demandeur	Match	Date prévue	Horaire prévu	Nouvelle date	Nouvel horaire	Remarques
District	EPM1 – GAP Foot 05 1 n° 23940397	18/09/2021	14h30	11/11/2021	14h30	
District	Ent OBSC/SCES 3 – L'Avance FC 2 n° 23934813	02/10/2021	14h30	11/11/2021	14h30	Rentrée du foot féminin
District	GJAB 1 – EPM 3 n° 23940426	09/10/2021	14h30	23/10/2021	14h30	
District	GJMD 2 – EPM 2 n°23934829	02/10/2021	14h30	23/10/2021	14h30	Rentrée du foot féminin
District	EPM1 – GAP Foot 05 1 n° 23934811	25/09/2021	14h30	23/10/2021	14h30	
District	GAP Foot 05 1 – Sisteron 1 n° 23940401	25/09/2021	14h30	06/10/2021	17h45	
District	GAP Foot 05 5 --- Sisteron 2 23934780	25/09/2021	14h30	06/10/2021	17h45	Rentrée du foot féminin

RENTREE DU FOOT U7 /U9

Bilan

Le point sera fait après le retour de toutes les feuilles de plateau.

Prochaine réunion le : mardi 05 octobre 2021 à 9h30

Le Responsable administratif

Florian ARENA

Le Secrétaire

Jean-François PLEE